



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SCHWEIZER MEDIEN – Les éditeurs alémaniques saluent la décision du Conseil fédéral relative à la publicité en ligne et élisent M. Filippo Leutenegger au comité de l'association SCHWEIZER MEDIEN.

Zurich, le 20 septembre 2012 – Lors de l'assemblée générale de SCHWEIZER MEDIEN à Lausanne, le président de l'association alémanique des éditeurs a salué la décision du Conseil fédéral de maintenir l'interdiction faite à la SSR d'exploiter de la publicité sur ses plateformes numériques. Cette décision permet de maintenir l'équilibre existant entre la SSR et les médias privés.

Le comité et les membres de SCHWEIZER MEDIEN remercient M. Filippo Lombardi, démissionnaire, pour son engagement important au sein de l'association alémanique des éditeurs. M. Lombardi reste membre de l'association. M. Filippo Leutenegger, éditeur et président du conseil d'administration de la Basler Mediengruppe, domicilié à Zurich, a été élu pour le remplacer.

La direction de l'association a présenté à ses membres les nombreuses actions et projets en cours. Sa situation financière est saine : l'exercice 2011 a permis de réaliser un bénéfice de CHF 11'316.36 (y compris les produits financiers et après déduction des provisions pour projets en cours de 2012). Comparé à l'exercice de l'année 2010, le bénéfice 2011 s'est contracté, ce qui s'explique par le fait que les cotisations des membres de SCHWEIZER MEDIEN dépendent du tirage des titres. Or ce dernier a diminué durant l'exercice en question.

Parmi les dossiers politiques en cours qui occupent l'association, il convient de mentionner la révision de l'ordonnance sur la Poste, qui sera prochainement mise en vigueur et qui ne manquera pas d'influencer les tarifs postaux liés à la distribution des publications. Autre dossier d'importance, celui de la révision de la TVA où la menace d'une augmentation du taux continue de planer sur les consommateurs de produits de presse.

Les éditeurs se sont prononcés en faveur d'une commission paritaire des médias et partent du principe que celle-ci accompagnera également le travail de révision de la concession radio-TV. Les éditeurs estiment que la déclaration de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard, niant à la SSR le droit de publier des quotidiens en ligne, mais lui reconnaissant en revanche une plus grande liberté par rapport aux contenus audiovisuels sur Internet, montre la volonté du Conseil fédéral de maintenir un paysage médiatique équilibré dans notre pays. La commission paritaire des médias devra également accompagner les travaux liés à l'examen de la motion 12.3004 « Garantir les fonctions étatiques et démocratiques des médias ». En effet, les études scientifiques – souvent très éloignées des réalités des éditeurs – ne suffisent pas à servir de base aux travaux des chambres. Une consultation de tous les milieux intéressés s'avère indispensable.

Pour de plus amples informations:

Urs F. Meyer, directeur de l'association SCHWEIZER MEDIEN, 044 318 64 64 ou 079 622 52 25